

**MINEURE PHILOSOPHIE . L1S2**

**Eléments de réponses aux questions de compréhension de la brochure – Dossier 7**

- Ce document est uniquement destiné à vous aider dans la préparation de vos révisions. **Il est donc impératif qu'il ne soit ni reproduit ni diffusé, en particulier sur des sites marchands.**

- Il est par ailleurs important de compléter votre travail de révision **en lisant textes des sources primaires reproduits dans votre brochures de TD.**

**Dossier 7 : Adam Smith, de la *Théorie des sentiments moraux* à la *Richesse des nations***

Texte 1

*Question 1 : A quels auteurs évoqués précédemment répond la *Théorie des sentiments moraux* ?*

La TSM cherche à répondre à **deux questions cruciales de la philosophie morale** de l'époque : **élucider la nature du jugement moral porté sur autrui, puis sur soi**<sup>1</sup>. En résolvant cette double problématique Smith vise également à expliquer la **convergence des normes morales**, gage de la stabilité de toute société. Autrement la question du jugement moral se téléscopie chez l'auteur avec celle de la **régulation politique** (voir texte de Rosanvallon<sup>2</sup>, dossier 1).

Pour ce faire, **Smith s'oppose aux systèmes « rationalistes »** (qui font reposer le jugement moral sur la raison) **et égoïstes** (qui le font reposer sur l'intérêt personnel) et s'inscrit dans le prolongement de la tradition sentimentaliste (qui au contraire des deux systèmes précédents, met en avant le rôle des **sentiments**). Son système repose sur la mise en évidence du processus par lequel passions et sentiments se communiquent d'un individu à un autre et **repose sur le principe de la sympathie** (accord de sentiment entre un spectateur qui juge et un acteur qui est jugé).

**Smith s'oppose donc (entre autres) à Hobbes** (dont le système est basé sur la raison et l'intérêt) et **Mandeville** (système « licencieux » selon lequel toute pratique de la vertu est intéressée et repose sur la tromperie).

*Question 2 : Quels liens peut-on établir entre la philosophie morale et l'économie politique de Smith ?*

Il n'y a d'abord pas contradiction entre intérêt pour autrui, dont la sympathie est la manifestation, et soin légitime porté à ses intérêts et à son bien-être (*self-love*), évoqué avec insistance dans la *RN*. Une fonction de la sympathie est précisément d'empêcher le *self-love*, intérêt pour soi naturel et non blâmable, de dériver en égoïsme, intérêt pour soi exacerbé constituant une menace pour le vivre-ensemble. **La possibilité même de sympathiser avec autrui suppose d'ailleurs l'exercice préalable du *self-love*** : si j'en étais dépourvu, et donc indifférent à mes propres affections et sentiments, on imagine mal comment je pourrais être sensible à ceux des autres.

<sup>1</sup> Le titre complet de l'ouvrage est : *Théorie des sentiments moraux ou Essai analytique sur les principes des jugements que portent naturellement les hommes, d'abord sur les actions des autres et ensuite sur leurs propres actions.*

<sup>2</sup> Rosanvallon pense que c'est le « marché » qui résout la question de la régulation politique chez Smith, alors qu'on défend ici l'idée que c'est plutôt la sympathie qui joue ce rôle.

Dans ses *Lectures on Jurisprudence*, Smith mobilise le dispositif analytique sympathie/spectateur impartial pour fonder l'**origine des droits de propriété et du droit contractuel**, c'est-à-dire la base juridique indispensable au déploiement des activités marchandes.

Les deux **ressorts anthropologiques de l'accumulation** mis en avant par Smith dans la *RN* sont également des produits indirects de la sympathie : le « **désir d'améliorer son sort** », par l'intermédiaire de l'admiration des riches ; le « **penchant à échanger** », par celui du désir d'approbation et de persuasion.

L'analyse de Smith enfin, loin de s'en tenir à une vision univoque et réductrice des comportements humains (individu rationnel ou « *homo œconomicus* » de la théorie moderne), est menée en termes de caractères. **Or certains caractères mis en évidence dans la TSM peuvent être retrouvés dans les différents comportements économiques décrits dans la RN**, comme le montre la seconde partie du texte (accumulation du capital et marché du crédit).

## Texte 2

*Question 3 : Vous semble-t-il approprié à la lecture du texte de qualifier la « main invisible » de principe ou de théorème ?*

**Non.** Les peuples « sauvages » dont il est question dans le texte, trop occupés à assurer leur survie face à une nature hostile, n'ont ni le temps ni le loisir de philosopher. Dans l'**impossibilité de fournir des explications scientifiques au événements imprévus** ou irréguliers (tempête, tonnerre, récolte exceptionnelle...), ces derniers utilisent la représentation qui leur vient le plus immédiatement à l'esprit : l'**anthropomorphisme**. L'homme, même en ces temps reculés, sait par expérience qu'il peut par son action contrarier le cours des choses. Il prête donc naturellement le cours irrégulier de la nature à la volonté de quelque être invisible au-dessus de lui et plus puissant, mais lui ressemblant. De là, selon Smith, l'origine du **polythéisme** : on prêtera la cause d'une mer déchaînée à la colère de Neptune, une moisson exceptionnelle à la bienveillance de Cérès, ou tel événement imprévu à la « main invisible de Jupiter ».

Cette première occurrence chronologique de la métaphore<sup>3</sup> montre d'emblée que, dans l'esprit de Smith, la « **main invisible** » **n'explique rien**, et symbolise au contraire le stade préscientifique de la pensée, quand la « plus basse et pusillanime superstition suppléait la philosophie ». La littérature évoquant un prétendu « théorème », ou « principe », de la « main invisible » fait donc usage de la métaphore dans un sens opposé à celui imaginé par son auteur.

D'ailleurs Smith rend parfaitement intelligible, donc « visible », ce qui semble *a priori* paradoxal dans les deux textes suivants.

## Texte 3

*Question 4 : A quel auteur vu dans un dossier précédent Smith emprunte-t-il sans le mentionner ?*

A **Bernard Mandeville** (voir dossier 6). Smith reprend la thèse de la *Fable des abeilles* selon laquelle les caprices des riches, assouvis en **dépenses de luxe** qui flattent leur vanité, génèrent des revenus qui **entretiennent des milliers de travailleurs** pauvres.

---

<sup>3</sup> L'*Histoire de l'Astronomie*, fut publiée à titre posthume mais qui très probablement rédigée avant 1758.

#### Texte 4

**Question 5 : Retrouvez les arguments anti mercantilistes de l'auteur et une illustration du « système de la liberté naturelle » défini texte 5.**

#### **Arguments anti mercantilistes :**

« Il n'y a pas de règlement de commerce qui soit capable d'augmenter l'industrie d'un pays au-delà de ce que le capital de ce pays en peut entretenir; tout ce qu'il peut faire, c'est de faire prendre à une portion de cette industrie une direction autre que celle qu'elle aurait prise sans cela, et il n'est pas certain que cette direction artificielle promette d'être plus avantageuse à la société que celle que l'industrie aurait suivie de son plein gré. » (p. 83, dernier paragraphe)

« Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses. Il est vrai que cette belle passion n'est pas très commune parmi les marchands, et qu'il ne faudrait pas de longs discours pour les en guérir » (p. 85)

#### **Illustration du « système de la liberté naturelle »**

« Mais le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1° d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et - 2° de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. » (p. 84, col. 2)

#### Texte 5

**Question 6 : La définition du « système de la liberté naturelle » limite-t-elle l'action de l'Etat à ses fonctions régaliennes ?**

Non. Smith définit son système ainsi :

« Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de toute autre classe d'hommes. » (p. 86, col. 1, §3)

Le « système de la **liberté naturelle** » défendu par Smith consiste donc essentiellement dans la mise en œuvre d'une **justice impartiale et la liberté pour tout propriétaire de capitaux d'employer ceux-ci comme bon lui semble** (voir texte précédent). C'est évidemment ce second précepte qui est illustré dans l'extrait de la Richesse des Nations où apparaît la métaphore de la main invisible. Celui-ci ne doit cependant pas être compris comme une ode à la liberté illimitée et à la limitation de la marge d'action de l'Etat à ses fonctions régaliennes.

Outre la sécurité des citoyens et l'administration de la justice (fonctions « régaliennes »), Smith attribue un **troisième devoir au souverain induisant une intervention économique de l'Etat** : celui d'ériger et entretenir certains ouvrages publics et institutions bénéfiques pour la collectivité, mais dont la rentabilité n'est pas assez immédiate pour être pris en charge par le secteur privé.

S'il distingue parmi ceux-ci deux grandes catégories, l'instruction publique et les infrastructures propres à faciliter le commerce (route, ponts, phares, ports, etc.), la définition de cette troisième prérogative est si large qu'on pourrait, aujourd'hui, l'étendre à des domaines tels que les réseaux de transport, de télécommunication, d'énergie, ou encore le système de santé, une partie de l'activité culturelle. Remarquons qu'il s'agit **non seulement d'« ériger », mais encore « d'entretenir »**. On peut penser que sa défiance à l'égard des capitalistes invitait Smith à penser que ceux-ci seraient tentés, si la propriété de telles infrastructures leur revenait, de compresser leurs coûts afin d'accroître leur rentabilité, au détriment de la qualité du service rendu. Il serait donc malvenu d'invoquer Smith comme autorité morale pour justifier la privatisation des services et entreprises publiques.

Par ailleurs, **Smith n'applique pas son principe de liberté naturelle de façon doctrinaire**, et lui admet de **nombreuses entorses dès lors que celles-ci favorisent l'utilité publique** : octroi provisoire de monopoles commerciaux afin d'encourager la prise de risque, fixation d'un maximum légal du taux d'intérêt pour ne pas évincer les investisseurs prudents, impôt sélectifs sur certains produits, limitation de la liberté d'émission de billets de banque, restrictions de certaines importations, *etc.*

Comme l'ont montré plusieurs spécialistes (voir Vergara 2002, pp. 80-83), **la liberté n'est pas pour Smith une fin en soi, mais essentiellement un moyen** de favoriser le plus grand bonheur de la communauté, c'est-à-dire le critère utilitariste du « plus grand bonheur du plus grand nombre ».